L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE, 1er AOUT 1880.

LA LANTERNE.

La Lanterne date du 14 juillet 1789, jour de la prise de la Bastille. Elle fut essayée par le peuple sur le peuple. Deux invalides, capturés dans l'intérieur de la forteresse, se virent traînés sur la place de Grève, jusqu'à ce coin de la rue de la Vannerie et de la rue du Mouton, où régnait, au-dessus de la boutique d'un épicier, une potence de fer qui soutenait une lanterne. La lanterne fut décrochée et successivement remplacée par les corps des deux invalides. Une demi-heure après, ils occupaient la place au major de Loème, exécuté par l'ordre d'un combattant de la Bastille, qui se faisait appeler le capitaine La Reynie.

On voit que la Lanterne fut bien étrennée. D'ailleurs, depuis trois mois déjà, l'inoffensive potence avait captivé l'attention de la populace. Le 27 avril 1789, on y avait accroché l'effigie de Réveillon.

La foule prit goût à ces exécutions sommaires. La vogue de la Lanterne fut immense : on trouva pour la célébrer un refrain qui courait dans la rue, dans les chaumières. Le Ça ira, qu'on attribue aux talents poétiques du citoyen Dupuis, auteur de l'*Origine de tous les cultes*, a fait le tour de la France, en voici le texte primitif, tel qu'on le chantait sur un air favori de Marie-Antoinette :

Ah ! ça ira ! ça ira ! ça ira !
Les aristocrates à la lanterne !
Ah ! ça l'ira ! ça l'ira ! ça ira !
Les aristocrates on les pendra.
La liberté triomphera ;
Malgré les tyrans tout ressira.
Ah ! ça ira ! ça l'ira ! ça ira !

Grâce au *Ça ira*, les rues devinrent très dangereuses, surtout en plein jour. Un citoyen se prenait-il de querelle avec un cocher de fiacre ? *A la lanterne* criait l'automédon. La foule s'assemblait, menaçait, criait sans savoir pourquoi, et l'on ne parvint pas toujours à sauver les victimes de ses vengeurs et ineptes fureurs.

"On trouve dans le procès-verbal des électeurs (16 juillet) que Bailly a sauvé une femme qu'on voulait assommer ; Lafayette, un abbé Coustar qu'on allait pendre ; le commandant provisoire de la Bastille, Soulès, que la foule emmenait. Dans les premiers jours, plus de vingt autres personnes, parmi lesquelles on peut citer deux officiers de la division du général Falkemheim ; M. de Boisgelin, qui avait été président de la noblesse aux états de Bretagne, où il avait prêté le fameux serment contre la cause de la Révolution ; M. de Lambert, arrêté aux barrières au moment où il cherchait à les forcer ; le général Turkeim, la belle madame Fontenay (depuis madame Tallien, aujourd'hui princesse de Chimay, qui depuis a elle-même sauvé bien de victimes), etc., ont été arrachées par Lafayette aux fureurs populaires...." (*Mem. de Lafayette*, t. II.)

Le général en chef des gardes nationales ne fut pas toujours aussi heureux. Il ne put empêcher que, le 22 juillet, le conseiller d'Etat Foulon, qui venait d'être nommé par le roi ministre des finances, ne fût attaché à la corde fatale qui pendait au coin de la rue de la Vannerie. On coupa ensuite la corde, puis la tête.....

La ne devaient pas se borner les horreurs de cette journée ; le soir on amena à Paris M. Bertier de Sauvigny, ex-intendant de Paris et gendre de Foulon. Des hommes le précédaient portant de grandes perches au bout desquelles était un écriteau contenant des phrases comme celle-ci : "Il a volé le roi et la France.—Il a bu le sang de la veuve et de l'orphelin.—Il a trahi sa patrie !" Près de l'Hôtel de Ville, on lui présenta la tête de son beau-père, et on le força de coller sa bouche sur ses lèvres livides. La scène du matin se répéta dans l'intérieur de l'Hôtel de Ville ; le peuple eut sa seconde victime. Mais Bertier n'arriva pas jusqu'à la Lanterne. Il fut tué d'un coup de pistolet sur la place.

"Montons à l'Hôtel de Ville ! dit un pamphlet du temps. (*Lanterne magique nationale*.) Voyez-vous, messieurs, mesdames, la grande municipalité composée de membres les électeurs qui n'ont plus rien à élire, qui sont là sans savoir pourquoi. Voyez-vous ce peuple qui est assemblé à la place de Grève ? Voyez-vous ces hommes qui courent, qui parlent, qui excitent messieurs les piqueurs du faubourg St-Marcel ?

"Voyez-vous ce postillon habillé de rouge qui arrive de Versailles au grand galop, gare, gare, et voilà le postillon qui monte à la Ville, et qui dit aux municipaux : Il n'y a pas de temps à perdre ; il faut faire arrêter tous les aristocrates, nobles, prêtres, femmes et filles, et les faire mener au Palais-Royal.

"Voyez-vous ces municipaux qui lui demandent comment il se nommé, et il l'appelle Saint Barthélemy ; qu'ils s'informent quel est celui qui l'envoie, et il ne le dira pas ; et voyez-vous qu'il est habillé comme un valet, et qu'il parle comme un gros monsieur.

"Et voyez-vous Bertier et Foulon qu'on amène, et voyez-vous comme de braves gens qui sont là animent le peuple ; il va les tuer tout de suite, tout de suite.

"Et voyez-vous comme on les tue, comme on les déchire ; comme le bon peuple est bien content, et les braves encore plus. On porte le cœur de Bertier à l'Hôtel de Ville, et le François, tigre et singe, chante dans la place de Grève : *Il n'est point de fête quand le cœur n'en est pas.*"

Le lendemain, la première émigration commençait.....

L'assassinat de Foulon et de Bertier resta complètement impuni. L'Assemblée nationale borna sa sollicitude à une proclamation vague dans laquelle elle prêchait la paix et la concorde. Mais dans la séance de ce jour-là retentit une parole lugubre : "Le sang qui a coulé, s'écria Barnave, ce sang est-il donc si pur qu'on n'en puisse verser quelques gouttes ?" Cette atrocité froide fit courir un frisson dans l'Assemblée.... mais personne ne répondit.

On a beaucoup reproché à Barnave ces mots cruels, que les écrivains royalistes reproduisirent et parodièrent avec un acharnement extrême, mais mérité. Le lecteur y verra sans doute la preuve de ce que nous avons dit plus haut au sujet de l'âpreté farouche de toutes les classes à cette malheureuse époque. Barnave appartenait à la haute bourgeoisie, à l'aristocratie de la fortune et des talents, et tout le monde sait qu'il n'avait pas l'âme dure. Qu'on juge par le triste exemple donné de si hautes et saines intentions combien les classes inférieures et pauvres !

De nos jours, il s'est trouvé un homme pour continuer froidement cette apologie des assassinats populaires.

"En principe, dit l'historien que nous nommerons tout à l'heure, on était embarrassé pour dire que ce ne fût pas là de la justice, puisqu'il était enseigné que toute justice émane du peuple, et que c'était à lui de nommer les juges."

Cet historien, c'est M. Bûcher, le fameux président du 15 mai 1848.

* *

Les exécutions parisiennes donnèrent le signal du massacre dans les départements. Le vicomte de Belzunce fut assassiné à Caen ; un meunier de Saint-Germain-en-Laye, le maire de Saint-Denis, furent pendus et déchirés.

Un voile de sang couvre la France. On a perdu toute notion du juste et de l'injuste ; le crime revêt sa forme la plus hideuse. Il se fait paisant.... Une disette dont on n'a jamais bien connu les causes afflige la capitale. Cette situation est exploitée par les pamphlétaires, et prépare les journées d'octobre 1789.

Camille Desmoulins, qui venait de publier *la France libre*, avec cette épigraphe : "*Quæ quoniam in furorem incidit, obruatur !* puisque la bête est dans le piège, qu'on l'assomme ! (Cic.)" s'institue hardiment procureur général de la Lanterne, et publie le *Discours de la Lanterne aux Parisiens*. L'épigraphe de ce nouvel opuscule n'est pas moins significative que la première : Desmoulins emprunte à saint Matthieu cette sentence : "*Qui male agit odit lucem*," qu'il traduit par "Les fripons ne veulent point de Lanterne." Mais ces enseignes, bonnes pour allécher les amateurs de tirades cruelles, ne tiennent pas ce qu'elles promettent.

Desmoulins sceut à bâtons rompus dans le champ de la politique ; il touche à tout, gâte tout à la façon des bêtes fauves qui englantent leur proie d'une salive infecte avant de l'avaler.... A trevers beaucoup de lieux communs que le style assaisonne, il disserte sur le secret des lettres, mais pour reprocher à l'Assemblée nationale de l'avoir respecté ; parle de la religion, mais il dévoue les prêtres à la Lanterne et le dogme au mépris. S'il était forcé de choisir, il préférerait le protestantisme au catholicisme ; mais quant au fond de ses opinions, le voici.

"La Lanterne demande des églises, c'est-à-dire des lieux d'assemblée pour huit millions de théâtres. Cette religion serait digne de la majesté et des lumières du peuple français. Dépouillée des mensonges des autres cultes, qui nous ont défiguré la divinité, elle ne commencerait que où qu'il ont d'augmente : la reconnaissance d'un Etre suprême."

Le lecteur relira curieusement ces lignes où se trouve révélé, cinq ans à l'avance, le culte révolutionnaire dont Robespierre sera pontife souverain. Maximilien l'a-t-il emprunté de Camille, ou bien Camille tient-il cette Déesse des mains secrètes du député d'Arras, dont le nom le tourmentera de démêler, s'il trouve que la chose en vaille la peine ? Mais, était-il plus savant de mettre en lumière ce fait calomnieux et non vrai, que le culte de l'Etre suprême et de la déesse Raison plaquait son exégèse sous l'invocation de la sainte Lanterne, patronne des Parisiens ?

Si Desmoulins se montre en quelque sorte modéré en attendant que les *Révolutions de France et de Brabant* nous le montrent [illegible], en revanche les libelles anonymes procédaient contre la cour et même contre l'Assemblée avec une rage féroce qu'on n'imaginerait pas à moins d'en avoir quelques exemples sous les yeux.

"Tant que la reine et ses favoris vivront, écrivait le *Patriote véridique*, vous n'aurez pas de pain.

"Tant que vous n'épurerez pas la Commune, l'Hôtel de Ville, les districts et surtout l'Assemblée nationale, vous n'aurez pas de pain."

"Tant que vous ne pendrez pas les scélérats qui palaient pour vous affamer, vous n'aurez pas de pain.

En même temps on lisait dans un petit journal : "*Chevaux et voitures à vendre.*— Le sieur Sanson, exécuteur des hautes œuvres, voudrait trouver à vendre le cheval de sa charrette. Il veut prêcher de l'exemple, et trouve que son cheval lui est inutile, puisque la canaille traîne elle-même les cadavres dans les rues." La même idée (quelle idée !) revient dans un pamphlet très amusant, *le Démission des bourreaux de Paris*, dont voici les principaux passages :

"Quelque je sois bourreau, messieurs, veux saurez que je suis patriote ; et si un usage ridicule, imité des Romains, qui l'avaient pris des Rhodiens, me force à coucher hors barrière, je n'en suis pas moins de la *nation* qui couche dans la ville...

"Et même, attendu que la *nation* qui monte la garde à ces barrière n'y arrête pas les feuilles à deux sols avec autant de sévérité que les munitions, vous saurez que je suis philosophe et républicain comme le Palais Royal lui-même.

"Les fonctions publiques ne peuvent être une propriété, et tout citoyen a droit d'arriver à tous les honneurs. En suivant ce principe dans tous ses corollaires, il est clair que tout le monde a droit égal à devenir chancelier, maréchal de France, cardinal ou bourreau.

"De plus, toutes les professions doivent être libres, ce qui est très favorable au progrès des arts, d'où je conclus, en bon économiste, que la liberté de pendre est du droit commun ; qu'il est bon d'ouvrir cette nouvelle carrière à l'industrie nationale, et que la bonne compagnie n'en serait que mieux justicée pour ne l'être que par le premier venu.

L'ironique bourreau avait prévu M. Buchez.

AUGUSTE VITU.

Cirques et Théâtres Mondains.

Nous vivons en un temps bizarre où les ducs marchent sur les mains et où les grandes dames s'habillent en petites dames. Le monde a mis au front des artistes, hommes et femmes, une auréole qui empêche le *high life* de dormir sur les deux oreilles. Telle marquise hurle de rivaliser avec Mme Théo et de danser dans *Mme Pirouette* ou la *Jolie Parfumeuse*, un impérissable souvenir ; telle vicomtesse, à force de diplomatie, d'intrigues, de persévérance, parvient à contraire à l'année la toilette exacte des grandes coquettes, copie les modes de Mlle Ellen André ou *singe* avec orgueil Mlle Alice Regnault.

Il y a, dans l'ancienne du pesage, cinquante porteurs des plus beaux noms de France auprès desquels Carver et Pratt sont de véritables écoliers.

Des fils de preux font la voltige à mettre en pâmoison M. Franconi ; on assure que plusieurs barons se sont acquis une gloire immortelle, aux champs de foire, par la force de leur biceps et la solidité de leurs épaules. Nous verrons ainsi révéler prochainement sur l'affiche de M. Marseille des noms qui ne le cèdent en rien à ceux des Montmorency ou des Rohan. Nous assisterons aux assauts, luttes et combats de M. Bibi dit le Lapin contre le vicomte de Pon-Casé, dit le Rempart de la rue de Grenelle, M. le duc de Pannonio, dit l'Hercule de la rue de l'Université, exécutera le travail de l'Homme-Canon. La duchesse, sa femme, fera les exercices qui ont valu jadis à Mlle Léona Dare une réputation universelle, et enlèvera à la force de ses muscles le jeune vicomte de La Roche-aux-Mouettes, qui est âgé de vingt-trois ans, ne sait ni lire ni écrire, mais pèse, avec la permission de M. le maître ès des sortiles, deux cent trente-trois kilos !.... Boum ! Boum ! En avant la musique !

Cette attitude inusitée de la noblesse française a donné à songer aux monarchies du voisinage. Les altesses royales, les grands-ducs et les princes héritiers se soucient peu de débarquer du côté de la rue Saint-Dominique. Ils croient toujours qu'ils vont tomber chez une comtesse naine, chez un marquis géant ou chez une baronne à trois têtes. Comme toutes les Altesses vont à la fête de Neuilly, elles ont une peur affreuse de se retrouver peinture en pied, avec leur grand uniforme, leurs décorations et leurs plaques, sur l'enseigne (j'allais dire de la boutique) de l'hôtel de ces aristocratiques phénomènes.

* *

Car il faut bien le reconnaître, c'est la baraque du saltimbanque qui règne avec *la clownerie* Cet hiver, on a joué la comédie dans le monde, mais ç'a été le chant du cygne. Avec le Gymnase qui se ferme, se sont emmaillé les Dervals des salons ; régiments spirituels, charmants, légers, fleuris à la boutonnière, courant dans les couloirs, encourageant les débutants, réglant les entrées, surveillant les sorties. Habit poudré de poussière et d'iris, drapé de blanc, taché de rose, portant d'une main le verre de punch froid à l'actrice mondaine, de l'autre la perruque du jeune premier ! C'était une race infatigable, française jusqu'au bout des ongles, hardie sans licence, amusante, semant le rire sur son passage, et que la maîtresse de la maison était toujours certaine de retrouver au moment fatidique : au cotillon et au souper !

Cognes, marteaux démoliseurs, frapper à coups redoublés, pioches sans pudeur détruisez ces petits théâtres coquets et marquis comme des abbés de cour ! se jouait ce répertoire ambré signé d'Osmond, Massa, d'Aoust et Costé ! Mettez à bas les quinquets, brisez les lustres, effacez de ces jolis plafonds les bandes ailées d'amours jouflus, plumes les colombes traînant les chars des blondes déesses, chassez les Pierrots blancs, les Basiles noirs, les Arlequins bariolés, donnez de leur bâton aux Gérontes et fouillez nous la valetaille : les Scapins et les Mascarilles, les Gros-Renés et les Frontins ! Plus de ces répétitions où le boudoir, capitonné comme un nid de fauvettes, discrétement parfumé, tapissé de grandes plantes au large feuillage, se transformait en foyer de théâtre. Plus de ces fièvres des derniers jours, où l'on courait du costumier à l'armurier, du décorateur au coiffeur ! Plus de ces contretemps terribles, comme une robe qui n'est pas prête ou un acteur qui n'arrive pas !

Ah ! quelles étaient jolies ces répétitions pour lesquelles le metteur en scène réussissait si difficilement sa troupe ! Ah ! les bons dialogues où chacun prenait sa tâche au sérieux.

M. André (rôle de Raoul)—Oui, vous avez raison, mademoiselle, ma voix tremble, car je vous aime et je n'ai pu résister à ce doux parfum d'amour, de bonheur, de jeunesse et de beauté qui s'exhale de votre personne.

Le régisseur.—Mon cher ami, vous êtes froid comme un marbre. Voyons, diantre ! Vous dites : "Ma voix tremble" et votre voix ne tremble pas le moins du monde. Vibrez, mon cher, vibrez ! Ensuite quand vous arrivez à "Je n'ai pu résister — parfum — amour—bonheur—jeunesse — beauté, il faut doucement soupirer ces mots qui sont magiques comme un charme étrange. — Soupires, mon cher, soupires !

M. André reprenait sa tirade : il soupirait, il vibrait : le bon régisseur était heureux alors comme M. Barbey d'Aurevilly écoutant Mlle Roussell.

Mlle Henriette (rôle de Camille).—Mademoiselle Raoul (monsieur Raoul ! Ne me parles pas ainsi.... Je sais une pauvre petite fille qui sort à peine du couvent, de comprendre vos belles langues, et je ne vais pas que vous [illegible] et m'enlever un parfum composé d'une foule de belles choses.

Le Régisseur.—Tu sa ta ta ! (Tout le monde rit.) Voyons, mademoiselle, je vous al supplié de prendre des temps et de ne pas expédier vos tirades au galop. Vous allez comme un petit moulin à paroles, et puis, cette phrase que vous avez à dire ne signifie rien du tout, comme la plupart des phrases de votre rôle, du reste ; mais il y a des intentions de timidité et de naïve à souligner. Cela ne doit pas être jeté de façon aussi hardie que vous le faites !.....

Mme de Bourdes (rôle d'Henriette).—J'ai été bien fort, ma fille, de céder à votre caprice de vous laisser jouer la comédie.—Ce sera la dernière fois, je vous le jure !.....

Une dame (à part)—Cette Madame de Bourdes est intolérable !

* *

Qui ! c'était ainsi que cela se passait encore, cet hiver, et c'est fini à présent ! Le couplet de facture, le proverbe précieux, les flonflons de l'opérette jouée entre deux partants valent bien un *De Profundis* ! C'est un lambeau de l'esprit français qui s'en va !....

Nous avons en effet un besoin inné d'imitation, nous possédons malheureusement, pour répondre à ces besoins, le talent d'assimilation à une chose lamentablement [illegible]. Aussi actuellement nous sommes plus que de rien. Hommes et femmes adoptent les modes d'outre-Manche, [illegible] quelques modes ! [illegible] quées, plaquées maladroites, sans goût et sans élégance. Nous renchérissons sur le cockney et le dandy britannique, le sport et les [illegible] nous conquis définitivement ce beau pays de France. Le *clown* a chassé Pierrot et donné du pied dans le dos de Billoquet. Je crois même [illegible] de rêver Robiche !

Sur les ruines des petits théâtres on a échafaudé des cirques semblables à celui dont M. M..... faisait, lundi soir, les honneurs à la fleur du panier parisien, à cette réunion que le monde des viveurs appelle aujourd'hui le public.

M. Cœsgen a décoré Deagnange, l'Auguste qui remplace les frères Carlo, les Rosenz, Fanier et Nadaud.

Le go a head tient lieu des trois coups du régisseur. M. de L..... travaille au trapèze. M. A....., lié à la queue d'un cheval libre, se laisse traîner sur la piste.

Celui-ci imite M. Loyal, celui-là est l'émule de Billy Hayden. Faire du cheval comme et de la sentimentalité, ce serait, en pareille matière, absolument déplacé ! Il faut cependant avouer que de tels divertissements sont bien excentriques et bien forcés pour être gais. Amusons-nous, tant qu'on le voudra, mais que ce soit à la bonne franquette, spirituellement et selon notre nature.

Est-ce donc, pour un citoyen français, gentilhomme ou non, un idéal bien désirable que de s'engager à reproduire des contorsions grotesques d'un pauvre diable d'Anglais qui s'est fait *clown* par nécessité !

LA MÉTROPOLE,
Compagnie d'Assurance
de Paris, France.

Le placement de capital et de l'encaissement de cette Compagnie se fait exclusivement en BONS DES ETATS-UNIS, en OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS, et en obligations de chemins de fer garanties par le gouvernement français.

Capital payé intégralement $1,000,000
Actifs en argent le 31 déc. 1879 ..... 1,149,810 14
Avec la garantie additionnelle au profit des porteurs de polices, de la responsabilité des actionnaires 3,000,000

A commencé son opération aux Etats-Unis le 15 novembre 1879.

Exposé de la succursale des ETATS-UNIS,
Le 31 décembre 1879.

ACTIF.

Bons à ces des Etats-Unis déposés entre les mains du Trésorier d'Etat du Mass. $205,000 00
Du pour intérêt (Argent entre les mains du Trésorier d'Etat) 2,000 00
Argent déposé en Banque 19,219 15
Argent en bureau 65 59
Primes non payées 35,906 56
Total $253,191 29

PASSIF.

Pertes non payées en cours de règlement $5,875 00
Réserve pour réassurance 20,889 59
Dû pour commissions et toutes autres obligations 6,968 29
Surplus net aux Etats-Unis, en sus de toutes obligations 219,461 47
$253,191 29

Nous soumettons prêts à émettre des polices d'assurance de la compagnie ci-dessus aux conditions les plus avantageuses. Nous livrons des polices sur maisons pour 3 et 5 ans à 2 et 3 tiers annuels.

PHELON & RANDALL, agents,
47 rue Carondelet,
4 juillet—1 m. N'Orléans.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DU—
CROISSANT,
(CRESCENT INSURANCE CO.)
67 et 69, Rue du Camp,
NOUVELLE-ORLÉANS,
Organisée en 1849—Réorganisée en 1880,
CAPITAL EN ARGENT $400,000

Sollicite des
Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. R. LYMAN ..... Président.
S. S. NEWMAN ..... Vice-Président.
CHAS. E. RICE ..... Secrétaire.

Directeurs :

Samuel B. Newman, Samuel H. Kennedy,
Thomas A. Adams, Victor Meyer,
Joseph Bowling, Edward J. Gay,
S. Hernsheim, Alf. Moulton,
Geo. W. Sentell, Wm. R. Lemon,
F. E. Mortimer, John M. Parker,
Simon C. Bush, George Martin,
Edward Walle, Harry I. Flash,
W. W. Swain, T. J. Reid,
A. H. Howard, Lucien Dilley,
C. Martinez, Louis Prados,
Charles H. Dolman, Charles Newman,
H. P. Grigsby, S. C. Cooke,
Wm. A. Phelps, John Calder,
F. E. Barnett, Wm. R. Lyman.
E. H. Adams.
27 juin—1m VC

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nile-Orléans.

Bureau : No 10 rue Carondelet.

Neuvième Etat Annuel.

CONFORMÉMENT à une prescription de sa Charte, la compagnie publie l'exposé suivant Prime reçues durant l'année expirant le 30 juin 1880.

Risques d'incendie $56,611 20
Risques de rivière 13,127 72
Risques de marine ..... 6,590 96 — 76,329 89
Moins les primes non expirées $18,455 86
Moins les primes remboursées et cancelées ..... 2,501 51 — 20,957 37
Primes nettes reçues $55,372 52
Ajoutez les primes non expirées 1879 ..... 16,532 [illegible]
$71,904 89
Pertes, etc, payées durant la même période—
Risques d'incendie $19,729 50
Risques de rivière 4,457 44
Risques de marine 1,712 44
Réductions 10,184 46
Réassurances 3,691 98
Taxes 1,230 32
Loyer 1,200 00
Impressions et annonces 292 60
Bureau des Réassureurs (Board of Underwriters) 1,645 30
Dépenses, etc., moins l'intérêt 4,899 24
$47,043 58
Profits nets $24,861 31

La compagnie possède l'actif suivant :

Primes en voie de perception $9,630 56
Actions de Banques et autres (taux du marché) 60,099 91
Propriété immobilière 19,189 20
Billets garantis par des sécurités 6,479 68
Billets garantis par hypothèques 10,558 91
Billets à recevoir à de courtes échéances 6,014 98
Montant de bureau et impressions 1,176 43
Argent comptant en caisse $4,119 84
Total de l'actif $117,669 01

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte prise des livres de la compagnie.
ERNEST FRAGET, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé sous serment, devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet 1880.
JOHN BENJIMAGEL, notaire.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1880.

A une séance du Conseil des Directeurs tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de déclarer un dividende de 10 PIX pour cent sur le fonds-capital de la compagnie, payable sur DEMANDE ; et un dividende additionnel de CINQ PIX pour cent aux assureurs sur leurs primes de participation en outre de l'escompte de QUINZE PIX pour cent déjà reçu par les assurés sur les primes payées à partir du 5me jour d'août 1880.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Directeurs :

Jas. Wilson, A. Mathinger,
E. Fraget, A. Wals,
M. Fraget, A. Ambrioth,
R. Sadler, W. A. Fagan,
M. Besecal, H. Schroeder,
D. Hirsch, J. Brown,
A. D. Finley, A. Bernard,
Thos. L. Segg, S. M. Miller,
Geo. Acer, Geo. Ellis,
F. Sancho, J. H. Menge,
P. Thomassellos, M. Mann,
E. Sarrazin, A. Lizon,
N. Saffell.
27 juin—1m

FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. ROBERT & Cie.,
Manufacture, Bijouterie,
65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti
Nlle-Orléans,
BIJOUTERIE
DE SOUVENIR DE
DIAMANTS.
GARANTIS.
Vente directe de bijouterie pleinde
[illegible]

A la Nouvelle-Orléans Lne,
Mardi, 10 AOUT 1880,
LE GRAND TIRAGE
MENSUEL !
De la Loterie à $2,
CLASSE H.
GROS LOT :
$30,000.
1857 LOTS !
—LE TOUT S'ELEVANT A—
$100,400 !
Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin
Au bureau de la compagnie.
DANS LA MATINEE DU
MARDI, 10 AOUT 1880.
—A LA—
Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nile-Orléans.
Voyez la Distribution !
Distribution Extraordinaire !
100,000 billets à $2 chacu.

LISTE DES LOTS.

1 Lot de	$30,000,	coût	$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
1 Lot de	2,500,		2,500
1 Lot de	2,000,		2,000
100 Lots de	100,		10,000
100 Lots de	50,		10,000
100 Lots de	20,		10,000
1,000 Lots de	10,		10,000
1,000 Lots de	5,		5,000

PRIX D'APPROXIMATION

[illegible] chacun pour les neuf mille numéros se terminant par le chiffre gagnant le lot de $30,000, soit 9,000
[illegible] chacun pour les neuf mille numéros se terminant par le chiffre gagnant le lot de $10,000, soit 900
[illegible] approximation de $100 chacun pour les neuf mille restant du numéro gagnant le lot de $30,000, soit 1,500
[illegible] approximation de $100 chacun pour les neuf mille restant du numéro gagnant le lot de $10,000, soit 900
1,857 Lots en numéros $150,400

Billets entiers, $1 ; Demi-Billets, $0.50.

Les billets se vendent au bureau de la COMPAGNIE,
M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettre l'argent par des ordres sur la poste ou par des lettres enregistrées, par des traites ou par express.

Souvenez-vous qu'un Tirage de $2 est
MARDI, 10 AOUT 1880.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.
On demande des agents dans tous les villes, communes, villes et villages de l'Union.
Demandez le Prospectus.
Les mandats doivent être adressés à
M. A. DAUPHIN,
PRÉSIDENT,
Nouvelle-Orléans, Lne.
TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.
N. B.—Outre [illegible] pour l'argent dans les lettres enregistrées et les [illegible] par express, les [illegible] de distribuer en notre nom dans [illegible]

Que cette loterie est la seule qui [illegible] par son peuple.
Tous les lots payés en plein !
MAISON ETABLIE EN 1840
GRANDE CHANCE
POUR
UNE FORTUNE !
LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
A L'ENSEIGNE DE
L'AIGLE D'OR
L'établissement le plus ancien, le plus riche, le plus rasté et le plus élégant de tout le Sud, celui aussi où tout se vend à meilleur marché.
PALAIS
DE
MEUBLES
Jos. B. HUBBARD
Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe dorées ou de satoline, soie florée satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.
Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — derniers genres.
Meubles de chambre à coucher en bois de rose, acajou, noyer et ébène, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.
Meubles de salle à manger, de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.
PRIX TRÈS RÉDUITS.
Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu, Canapés, Chaises longues se reclinant.
Pris-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits Crins et Plumes.
LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.
AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et d'qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.,
A bon marché pour du comptant.
Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs !
Emballage et livraison gratis
Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,
Coin Perdido, et
84, 86, 88, 90 & 92
RUE PERDIDO.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

Succession de Françoise Rochemaile épouse décédée de Jean Sabatier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 39,833.—Ordonnance de vente de fonds faite contre Jean Sabatier et en faveur de Marie Sabatier épouse de J. Dubouillé. Ayant adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans le district de la cité Faubourg Rocheleau, dans la Nouvelle-Orléans, ce 20 août 1880, dans les procédures à la succession de Jean Sabatier, dans le [illegible] 2,555 de la Deuxième District ; Sans frais dans l'affaire susdite.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. B. ALIGER, SAUTHERAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
20 juil—20, 27—3, 10, 17, 24 août.

Succession de Pierre Gérome et Madame Claude Pierre Gérome et Madame Claude Rondaud.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 41,865.—Ordonnance de vente faite contre Madame Claude Rondaud, dans la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans le district de la cité Faubourg Rocheleau, dans la Nouvelle-Orléans, ce 20 juillet 1880, dans les procédures à la succession de Pierre Gérome et Madame Claude Rondaud, dans le district de cette ville, VENDREDI, le 27 août 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Un terrain de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, désigné par les Nos 5, 6 et 7, dans l'îlet No 7, borné par les rues Marville, Hélène, Jourdan et le Chemin américain, comme suit : Le lot No 5 formant, au pied de la Métairie, 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de face sur le chemin de la Métairie, 136 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 6 et 30 pieds 0 pouce 4 lignes de large au fond. Le lot No 6 ayant 30 pieds 1 pouce 1 ligne de face sur le chemin de la Métairie, 147 pieds 4 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 7 et 30 pieds 2 pouces 4 lignes de large au fond. Le lot No 7 ayant 30 pieds 1 pouce 1 ligne de face sur le chemin de la Métairie, 100 pieds 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 32 pieds 1 pouce 1 ligne de large au fond, le tout mesure en plus ou moins, suivant l'arpentage fait par M. Vinsonneau, architecte, en date du 15 juillet 1857, et déposé à l'étude de A. E. Bienvenu, actuellement notaire, comme plan No 25. Ainsi que, suivant procès-verbal de partage, en date du 27 décembre 1854, et déposé à l'étude de Eustile Lafayette, notaire en cette ville, le lot de terre sis dans la cité Faubourg Rocheleau, dans le district de la Nouvelle-Orléans, ayant 30 pieds de face sur la rue Hélène sur les profondeurs et largeurs, savoir : Les lots 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484,